

Bien plus que de simples bornes de recharge pour véhicules électriques : le leader américain Volta entre sur le marché européen

En proposant un nouveau modèle économique mêlant recharge et publicité, les bornes Volta augmentent l'attractivité des sites commerciaux autant que le bénéfice des utilisateurs

Berlin / Paris / Zurich, le 4 janvier 2022 : Volta Inc. (« Volta »), acteur leader américain des solutions de recharge pour véhicules électriques (« VE »), a annoncé son expansion sur le marché européen. L'entreprise américaine a prévu de se concentrer dans un premier temps sur la France, l'Allemagne, l'Autriche ainsi que la Suisse. L'annonce a été faite aujourd'hui lors de la Conférence NOAH à Zurich.



Proposant des bornes de recharge uniques, dotées d'écrans digitaux positionnés sur des carrefours d'audience stratégiques tels que des sites commerciaux, le réseau de Volta figure parmi les plus utilisés aux États-Unis. Pour les consommateurs, Volta promet une recharge fiable et financièrement attractive, s'adaptant à leur quotidien et à leurs habitudes. Pour les sites partenaires, l'écran et l'emplacement privilégié des bornes contribuent à stimuler l'activité : elles attirent davantage de clients, disposés à rester plus longtemps sur le lieu de chalandise. Enfin, pour les annonceurs, les bornes Volta constituent une plateforme innovante de publicité numérique : les marques peuvent y diffuser leur contenu au plus proche de l'acte d'achat.

"Nous croyons en un avenir énergétique plus vertueux, plus propre, connecté et adapté à notre mode de vie", a déclaré Chris Wendel, président et cofondateur chez Volta. "Nous avons affiné notre expertise au cours de la dernière décennie aux États-Unis, en accompagnant les changements macroéconomiques les plus importants de notre vie. Nous sommes fiers de voir l'entreprise que nous avons construite naître en Europe et nous nous réjouissons des nombreuses opportunités qui nous attendent. »

L'expansion européenne de Volta est menée par des équipes locales expérimentées, basées dans un premier temps à Berlin et à Paris. Elles sont composées d'ingénieurs spécialisés en matériels et logiciels de recharge des VE, d'experts en SaaS ainsi que de responsables commerciaux pour la publicité numérique extérieure.

"Forte de son expertise, Volta continue d'accompagner les entreprises à s'adapter aux changements rapides du comportement des consommateurs en matière de mobilités électriques - prouvant que les commerces peuvent prospérer tout en construisant un avenir plus durable", a déclaré Vincent Grena, Directeur de Volta Europe. " Je me réjouis de travailler avec des équipes talentueuses pour apporter en Europe notre modèle commercial innovant, synonyme d'avantages commerciaux mesurables pour nos sites partenaires et de confort maximal pour les conducteurs de véhicules électriques.

--

À propos de Volta

Volta Inc. (NYSE : VLTA) est un acteur leader dans le domaine de la recharge pour VE centrées sur le commerce. La vision de Volta consiste à bâtir des réseaux de recharge qui exploitent et stimulent la transition vers la mobilité électrique en plaçant des bornes là où les consommateurs vivent, travaillent, font leurs achats et se divertissent. Misant sur les données pour mieux comprendre le comportement des conducteurs et ainsi proposer des solutions de recharge parfaitement adaptées à leur quotidien, Volta a pour vocation à satisfaire les consommateurs, les marques et les parcs immobiliers tout en contribuant à construire l'infrastructure de demain. Grâce à son offre unique de bornes de recharge, Volta offre un nouveau modèle économique avantageux tant pour les sites que pour les consommateurs, permettant ainsi à ses partenaires stratégiques de disposer des outils adéquats pour participer à la transition vers la mobilité électrique. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.voltacharging.fr

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives, qui sont soumises aux principes du Safe Harbor (« sphère de sécurité ») dans le cadre de la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces déclarations peuvent être identifiées par des termes tels que « penser », « croire », « prévoir », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « devoir », « devrait être », ou leur forme négative, ou toute autre terminologie comparable et comprennent, entre autres, des déclarations concernant la stratégie de Volta et d'autres événements futurs qui impliquent des risques et des incertitudes. Ces déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont soumises à des risques et à des incertitudes, qui pourraient aboutir à des différences significatives entre les résultats réels et les déclarations prospectives contenues dans le présent document en raison de nombreux facteurs, y compris, sans toutefois s'y limiter : la concurrence intense à laquelle Volta est confrontée sur le marché de la recharge des véhicules électriques et dans ses activités de diffusion de contenus ; la possibilité que Volta ne soit pas en mesure d'exploiter et de développer des relations solides avec des partenaires immobiliers et des partenaires du secteur de la vente au détail pour déployer son réseau de recharge, ainsi que des partenaires en diffusion de contenus pour étendre ses activités de vente de contenus ; les conditions du marché, y compris la saisonnalité, qui peuvent avoir un impact sur la demande de véhicules électriques et de bornes de recharge pour véhicules électriques ou de contenus sur les écrans numériques de Volta ; les risques, les dépassements de coûts et les retards associés à la construction et à l'installation des bornes de recharge de Volta ; les risques associés à toute expansion future de Volta sur des marchés internationaux supplémentaires ; les augmentations de coûts, les retards ou les taxes nouvelles ou accrues ou d'autres restrictions en matière de disponibilité ou de coût de l'électricité ; l'évolution technologique rapide dans le secteur des véhicules électriques peut obliger Volta à continuer de développer de nouveaux produits et des innovations de produits, ce qu'elle pourrait ne pas être en mesure de faire avec succès ou sans coût important ; le risque que l'adoption par Volta d'un modèle commercial nécessitant un paiement pour la recharge ainsi que des enregistrements mobiles ait un impact négatif sur la capacité de Volta à conserver l'intérêt des conducteurs, des partenaires en diffusion de contenus et des hôtes des sites ; le risque que le marché des véhicules électriques ne continue pas à croître comme prévu ; et la capacité de Volta à protéger ses droits de propriété intellectuelle ; ainsi que les facteurs abordés dans la déclaration d'enregistrement de Volta sur le formulaire S-1, sous la rubrique « Facteurs de risque », déposée auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC »), telle que complétée par les rapports trimestriels sur le formulaire 10-Q, et les autres rapports et documents que Volta soumet à tout moment à la SEC. Toutes les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites, et Volta ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent communiqué de presse.